

Bilan annuel du plan de lutte contre l'intimidation et la violence 2025-2026

Établissement : Centre de formation professionnelle de Lachine

La Loi sur l'instruction publique (LIP) prévoit que chaque établissement élabore un plan de lutte contre l'intimidation et la violence. Annuellement, le conseil d'établissement procède à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence. Le présent document a pour but d'en faire état aux parents, aux membres du personnel et au protecteur régional de l'élève chargé de la reddition de compte affecté à la région où se situe l'école.

Notre plan de lutte a été adopté par le conseil d'établissement le 11 décembre 2025.

Vous trouverez la **version intégrale** sur notre site Internet : <https://cfplachine.centrecsmb.com/>

Actions réalisées en 2025-2026	Impacts de nos actions
• Mise à jour du nouveau modèle de plan de lutte contre l'intimidation et la violence, incluant des mesures spécifiques contre la discrimination basée sur la couleur, l'origine ethnique ou nationale; • Animation des contenus obligatoires pour le développement des compétences personnelles et sociales des élèves à toutes les nouvelles cohortes lors des SEF; • Intégration de nouveaux éléments dans le code de vie éducatif liés au civisme et à l'utilisation du cellulaire, écouteurs et tout autre appareil mobile; • Passation des sondages Santé et bien-être aux élèves et aux membres du personnel; • Activité de sensibilisation et de formation pour le personnel: ○ Formation sur la bienveillance – « cycle de passage à l'acte, niveau 1 » lors de la journée pédagogique du 2 avril 2026.	Sensibilisation des élèves à la bienveillance permettant de refaire des ateliers en cours de formation au besoin. Outiller les membres du personnel sur le cycle de passage à l'acte et comment le désamorcer.

Actions prévues pour 2026-2027
• Mise à jour du plan de lutte et action à mettre en place donnant suite à l'analyse des sondages de Santé et bien-être aux élèves et aux membres du personnel. • Animation de contenus obligatoires pour le développement des compétences personnelles et sociales des élèves à toutes les nouvelles cohortes lors des SEF. • Activité de sensibilisation et de formation pour le personnel: Formation sur la bienveillance – cycle de passage à l'acte, niveau 2

La direction de l'établissement